

ATTESTATION DE PARCOURS

Edité par les instances d'examen du permis mer et par l'Office suisse de la navigation maritime

A observer: Le présent formulaire doit être rempli intégralement. Il sera signé par le(la) chef(fe) de bord et le(la) candidat(e). L'instance d'examen est en droit de réclamer le livre de bord de la croisière en question ou une copie de ce dernier. Le(la) candidat(e) veillera donc personnellement à ce que le livre de bord soit tenu de manière détaillée et qu'il puisse, le cas échéant, être consulté par la suite. Toutes les pièces du dossier seront remplies intégralement et lisiblement sans quoi elles pourraient être refusées. Le(la) chef(fe) de bord se porte garant(e) de la véracité des indications fournies. En cas d'infraction il/elle sera poursuivi(e) en justice pour faux.

Pour la pratique, 3 semaines (18 jours) de navigation en mer sur un yacht conçu pour la navigation hauturière ou côtière sont exigées. La navigation dans des eaux intérieures n'est pas prise en considération. La distance minimale requise est de 1000 milles dont 700 au moins seront effectués après la réussite de l'examen théorique. Sur un bateau disposant d'un équipage permanent, l'équipage fixe (y compris le(la) chef(fe) de bord) ne doit pas dépasser deux personnes. En cas de navigation transocéanique, seuls 500 M seront pris en compte. La participation à des entraînements de régates n'est reconnue que jusqu'à concurrence de 300 M. L'ensemble des milles devra être accompli dans une période de 4 ans avant et 4 ans après la réussite de cet examen (année civile). Le dossier complet exigé pour le permis mer sera adressé à l'instance concernée au plus tard 5 ans après la réussite de l'examen théorique.

Le(la) candidat(e) au permis de conduire pour yacht en mer:

Nom/Prénom: Nationalité:

Né(e) en: Date de l'examen théorique du permis mer réussi:

a participé activement à la navigation et aux manœuvres lors de la croisière suivante et a accompli les distances indiquées au sens du règlement d'examen, entré en vigueur le 1.1.1995, art. 19.

Port de départ: Port d'arrivée:

Ports et mouillages abordés (pour reconstituer le trajet):

Dates: du au

Nombre de jours de navigation en mer: Nombre de nuits de navigation en mer:

Nombre de mouillages forains: Heures approx. en mer avec plus de 5 Bft:

Bateau:

Nom: Voilier

Type: Bateau à moteur:

Long. h.t.:m Dépl.:to Moteur:CV Surface vélique:m2

Pavillon/état/no.: autre immatriculation:

Propriétaire/Ecole: Port d'attache:

Le(la) candidat(e) a exécuté lui(elle)-même les activités suivantes à bord ou a été instruit(e) minutieusement à ce sujet:

SECURITE

- oui/non
 Instruction signaux de détresse/ moyens de sauvetage
 Vannes et WC
 Ligne de vie/harnais
 Retenue de bôme
 Manœuvres "homme à la mer"
 Cape courante, fuite
 Navigation par gros temps
 Entretien du moteur

METEO

- Réception de bulletins météo
 Etablissement de cartes météo
 Observations directes
 Interprétation du baromètre

NAVIGATION

- oui/non
 Diriger les quarts
 Travail sur carte
 Tenue de l'estime
 Relèvements
 Identification des feux
 Portée lumineuse, géographique
 Feux des navires
 Manœuvre d'accostage dans un port
 Manœuvre d'appareillage d'un port
 Tenue du livre de bord
 Planification de la route
 Calcul de marée
 Navigation avec Radar
 Navigation avec GPS

MANOEUVRES

- oui/non
 Virer, epanner
 Prise de ris
 Mettre vent debout
 Barrer
 Barrer au compas
 Manœuvres de port au moteur
 Mouillage au moteur
 Mouillage sous voiles
 Relever le mouillage
 Amarrer à couple
 Accoster/appareiller avec une garde
 Amarrer (pointes et gardes AV et AR)

Date:.....

Chef(fe) de bord:.....

